

Fonds de Développement Territorial de Thau Agglo

Appel à projets 2012

La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre, de façon concertée, un projet de développement social et urbain en faveur des publics défavorisés et des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

En 2007, au titre de sa compétence Politique de la Ville et Habitat, Thau agglo a créé un Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale (FISPCS).

Cette aide complémentaire aux financements des autres partenaires (collectivités territoriales, Etat, etc....) a pour ambition d'apporter une plus-value aux actions engagées et de constituer un levier d'efficacité, que ces actions s'inscrivent ou non dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Ce Fonds est encadré par un règlement d'attribution unique consultable sur le site de Thau agglo, rubrique vie pratique/cohésion sociale (www.thau-agglo.fr).

Dés 2011, Thau agglo a rebaptisé ce fonds « Fonds de Développement Territorial » et l'a scindé en deux lignes distinctes :

- la 1^{ère} consacre la prolongation de l'engagement financier de Thau agglo aux CUCS de Sète et de Frontignan, selon les mêmes modalités que celles déjà existantes.

- la 2^{ème} consolide la contribution financière de Thau agglo aux actions territorialisées développées sur l'ensemble de son territoire et les recentre sur ses compétences :
 - **L'habitat, le logement et le cadre de vie**
 - **L'insertion par l'activité économique et le soutien à la reprise ou à la création d'activité économique**

Ces actions s'appuient sur des conventions annuelles d'objectifs dès lors que l'aide attribuée par Thau agglo est supérieure ou égale à 5000 €.

Trois critères sont privilégiés pour la prise en compte des actions :

- L'accès aux droits
- L'égalité de traitement des habitants
- La participation des habitants

La sélection des projets prend en considération le respect des critères énumérés ci-dessous ainsi que ceux déclinés dans les fiches actions ci-jointes.

- territoire d'intervention : périmètre de Thau agglo (Sète, Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Gigean, Mireval, Vic la Gardiole, Marseillan)
- capacité de l'organisme à pouvoir être rapidement opérationnel
- modalités de l'intervention proposée : nature et contenu (expérience acquise, qualification des intervenants...), méthodologie, respect des critères énoncés dans les fiches actions
- modalités d'information, d'association et de participation des publics concernés par le projet
- respect de la période imposée pour la réalisation des actions et la présentation des résultats quantitatifs et qualitatifs

Procédure d'appel à projet 2012 :

- **Pour les dossiers émergeant aux CUCS** de Sète et de Frontignan : seuls les dossiers transmis par les chefs de projets communaux seront pris en considération par les services de Thau agglo.

- **Pour les actions territorialisées (hors CUCS) :** dépôt des dossiers avant le 15 décembre 2011 par voie électronique, à l'adresse suivante :
mj.berenguer@thau-agglo.fr

Au cours du trimestre suivant le dépôt du dossier, les organes délibérants de Thau agglo (Bureau et Conseil Communautaires) valideront les actions retenues au titre de la programmation 2012.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

☎ Marie-José Berenguer : chargée de mission développement et cohésion sociale au :
04 -67- 46 - 47- 91

Les projets susceptibles d'être financés par Thau agglo devront s'inscrire dans les priorités telles que développées dans les fiches action ci-après :

APPEL A PROJETS 2012 : CUCS et TERRITOIRE THAU AGGLO

Thématique : AMELIORER L'HABITAT, LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE

Objectif stratégique :

DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'HEBERGEMENTS ADAPTES

Objectifs:

- Accompagner le parcours résidentiel
- Promouvoir la mixité sociale et générationnelle
- Etendre et diversifier le parc de logements adaptés sur le territoire
- Organiser un partenariat avec les bailleurs dans le cadre d'une mise à disposition de logements/an/bailleur public
- Renforcer l'accueil et l'information sur l'accès à l'hébergement adapté
- Faciliter l'accès au logement durable et au maintien dans celui-ci des personnes ou ménages vulnérables.
- Soutenir les actions de médiation sociale (participation des habitants)

Actions :

- Mettre en œuvre des solutions d'hébergement adaptées aux besoins des populations (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales...)
- Accompagner les publics vers l'hébergement durable
- Mettre en place ou développer des permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement

Résultats attendus :

- Augmentation des capacités d'accueil
- Amélioration des modalités d'insertion par l'habitat via l'accès à un logement durable
- Réduction de la durée de l'hébergement adapté pour satisfaire un turn over pertinent et efficace
- Amélioration de l'offre d'hébergement adapté en diffus sur le territoire
- Développement des actions de prévention des conflits bailleur/locataire

Critères d'éligibilité :

- Diversité des publics bénéficiaires
- Equilibre territorial et diversité de l'offre
- Egalité d'accès aux droits et de traitement des demandeurs
- Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont-ils atteints ?
- Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo/bénéficiaire
- Pertinence (rapport objectifs/besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des bénéficiaires, des bailleurs, des communes?
- Cohérence (rapport objectifs/ moyens) : les moyens mis en œuvre sont-ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation :

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de logements adaptés créés en tenant compte de la diversité des publics (genre, âge)
- Durée moyenne du séjour
- Nombre de bail glissant vers le logement durable
- Nombre de personnes reçues et accompagnées en parcours
- Nombre de ruptures et de réorientations (motifs) dans le parcours

Indicateur qualitatif :

Quels effets le contenu de l'accompagnement a-t-il eu sur les parcours et sur l'amélioration du cadre de vie?

Thématique : AMELIORER L'HABITAT, LE LOGEMENT et LE CADRE DE VIE

Objectif stratégique :

SOUTENIR LES PROFESSIONNELS FAVORISANT L'INSERTION PAR L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Objectifs :

Permettre le maintien à domicile des locataires et propriétaires les plus en difficulté
 Promouvoir l'appropriation et l'amélioration des logements par leurs occupants
 Réduire les situations de sur endettement liées à la consommation énergétique
 Développer le partenariat avec les bailleurs et faciliter les rapports bailleurs /locataires
 Améliorer la qualité du parc privé et public ainsi que l'entretien patrimonial en privilégiant les actions d'auto réhabilitation
 Faciliter l'information et l'accès aux droits des locataires et propriétaires

Actions :

→ Réaliser des travaux d'amélioration des logements
 → Faciliter l'auto réhabilitation
 → Réaliser des diagnostics de réduction des énergies
 → Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion budgétaire et de réduction énergétique
 → Soutenir les projets collectifs des habitants
 → Mettre en place ou développer des permanences accueil-information-orientation et accompagnement

Résultats attendus :

→ Participation des bailleurs aux charges de l'auto réhabilitation
 → Réduction des situations de précarité énergétique
 → Orientation des familles vers les dispositifs sociaux adaptés
 → Traitement des situations d'indécence des logements
 → Insertion sociale par l'habitat avec un accompagnement social des ménages
 → Faciliter l'accès aux droits et l'appropriation des devoirs de locataire et de propriétaire
 → Optimisation des opérations de réhabilitation du parc privé
 → Rompre l'isolement social par la création de groupes thématiques (rencontres, échanges...)
 → Diminution des conflits bailleurs/locataires

Critères d'éligibilité

→ Equilibre territorial dans la mise en œuvre des travaux réalisés
 → Diversité des publics bénéficiaires
 → Accès au droit
 → Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont-ils atteints ?
 → Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo/bénéficiaire
 → Pertinence (rapport objectifs/besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des bénéficiaires, des bailleurs, des communes, de Thau agglo ?
 → Cohérence (rapport objectifs/ moyens) : les moyens mis en œuvre sont-ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

→ Nombre de ménages accompagnés au titre de l'auto réhabilitation
 → Typologie des travaux effectués
 → Nombre d'expulsions évitées
 → Nombre de situations de sur endettement évitées
 → Nombre de ménages sensibilisés aux pratiques de gestion budgétaire et énergétique
 → Nombre de ménages bénéficiant d'une procédure de médiation de régulation des conflits
 → Localisation géographique des bénéficiaires (communes et quartiers)
 → Diversité de genre et d'âge des bénéficiaires

Indicateurs qualitatifs :

Quels effets l'accompagnement a-t-il eu pour les bénéficiaires quant à leur insertion par l'habitat et le logement ?

APPEL A PROJETS 2012 : CUCS et TERRITOIRE THAU AGGLO

Thématique : INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif stratégique:

SOUTENIR LES ACTIONS D'ACCES A L'EMPLOI, RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectifs :

- Développer les formations pré qualifiantes ou qualifiantes
- Accompagner les publics dans un processus de découverte et de retour à l'emploi et d'acquisition de compétences
- Faciliter l'accès au droit dans le cadre de l'accès et du retour à l'emploi
- Lever les freins à l'emploi

Actions :

- Favoriser l'accès aux formations (pré)qualifiantes théoriques et/ou pratiques en particulier vers les métiers en tension
- Mise en place ou développement de permanences ayant vocation à accueillir et/ou orienter les publics
- Adapter l'accompagnement des publics vers et dans l'emploi
- Favoriser la mise en place de dispositifs pluridisciplinaires pour identifier les publics les plus éloignés de l'emploi et construire avec eux un parcours d'accompagnement individualisé
- Sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage sur les dispositifs d'insertion par l'activité économique

Résultats attendus :

- Meilleure qualification des publics en parcours d'insertion professionnelle
- Diversification des types de formation
- Inscription des bénéficiaires dans une dynamique de groupe
- Développement et valorisation des ressources et capacités personnelles
- Réponse aux besoins des communes en matière d'amélioration du cadre de vie et d'accès à l'insertion professionnelle des populations

Critères d'éligibilité

- Equilibre territorial dans la mise en œuvre des formations
- Diversité des publics bénéficiaires
- Accès au droit et égalité de traitement
- Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont ils atteints ?
- Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo /bénéficiaire
- Pertinence (rapport objectifs/besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des publics et des communes ?
- Cohérence (rapport objectifs/ moyens) : les moyens mis en œuvre sont ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de formations réalisées par domaine d'activité et par type
- Nombre de personnes reçues et accompagnées durant la totalité du parcours d'insertion
- Nombre de sorties durables sur l'emploi ou la qualification (CDI - CDD ou formation)
- Acquisitions de compétences, savoir-faire et savoir être
- Provenance géographique des bénéficiaires, diversité de genre et d'âge des bénéficiaires

Indicateurs qualitatifs :

- Quels effets dans l'environnement (élargi) du bénéficiaire l'accompagnement a-t-il eu ?

APPEL A PROJETS 2012 : CUCS et TERRITOIRE THAU AGGLO

Thématique : INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif stratégique: SOUTENIR LA CREATION OU LA REPRISE D'ACTIVITE

Objectif :

Faciliter la création ou la reprise d'activité des publics du territoire

Actions :

- Renforcer l'offre de service du territoire
- Faciliter l'accès aux structures d'accompagnement
- Favoriser l'accompagnement des publics par une méthodologie appuyée et individualisée
- Renforcer la formation et l'accompagnement des publics

Résultats attendus :

- Meilleure qualification des publics en parcours
- Favoriser la création d'activité sur le territoire (volume, nature)
- Inscription des bénéficiaires dans une dynamique de groupe
- Développement et valorisation des ressources et capacités personnelles
- Réponse aux besoins des communes en matière d'amélioration d'accès à l'insertion professionnelle des populations
- Assurer la pérennité des créations ou reprise d'activité

Critères d'éligibilité

- Equilibre territorial dans la mise en œuvre des actions
- Diversité des publics bénéficiaires
- Accès au droit et égalité de traitement
- Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont-ils atteints ?
- Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo /bénéficiaire
- Pertinence (rapport objectifs /besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des publics et des communes ?
- Cohérence (rapport objectifs/ moyens) : les moyens mis en œuvre sont-ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de créations ou reprises d'activités pérennes au-delà de 3 ans
- Nombre créations ou reprises réalisées, par domaine d'activité
- Nombre de personnes reçues et accompagnées dans la totalité du parcours d'insertion
- Nombre de sorties durables vers l'emploi ou la qualification (CDI - CDD ou formation)
- Acquisitions de compétences, savoir-faire et savoir être
- Origine géographique des bénéficiaires
- Diversité de genre et d'âge des bénéficiaires

Indicateurs qualitatifs :

Quels effets dans l'environnement (élargi) du bénéficiaire l'accompagnement a-t-il eu ?

APPEL A PROJETS 2012 : CUCS

**Thématique : ACCES AU DROIT/LUTTE POUR L'EGALITE DES CHANCES
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Objectif stratégique:

**FAVORISER L'ACCES AU DROIT DES HABITANTS ET LEUR EGALITE DE TRAITEMENT
PROMOUVOIR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Objectifs :

Développer l'information, la sensibilisation et l'appropriation des projets par les habitants
Faciliter l'égalité d'accès au droit et l'égalité de traitement
Soutenir les capacités des habitants à initier et à mettre en œuvre des actions collectives

Actions :

→ Préparer, organiser, animer des réunions d'information et de débats
→ Mettre en place et développer des permanences à destination des acteurs locaux (publics, institutionnels, associatifs et entreprises)

Résultats attendus :

→ Meilleure connaissance des droits
→ Meilleure appropriation du territoire et des projets
→ Développement des actions de médiation des conflits
→ Promotion d'initiatives et d'actions collectives
→ Inscription des bénéficiaires dans une dynamique de groupe
→ Développement et valorisation des ressources et capacités personnelles
→ Réponse aux besoins des communes en matière d'amélioration du cadre de vie

Critères d'éligibilité

→ Equilibre territorial dans la mise en œuvre des initiatives locales
→ Diversité des publics bénéficiaires
→ Diversité des projets initiés
→ Accès au droit et égalité de traitement
→ Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont-ils atteints ?
→ Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo /bénéficiaire
→ Pertinence (rapport objectifs /besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des publics et des communes ?
→ Cohérence (rapport objectifs/ moyens) : les moyens mis en œuvre sont-ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

→ Nombre d'initiatives lancées
→ Nombre de d'habitants accompagnés
→ Nombre d'initiatives abouties, par type d'action
→ Acquisitions de compétences, savoir-faire et savoir être
→ Provenance géographique des bénéficiaires
→ Diversité de genre et d'âge des bénéficiaires

Indicateurs qualitatifs :

Quels effets dans l'environnement (élargi) du bénéficiaire l'accompagnement a-t-il eu ?

APPEL A PROJETS 2012 : CUCS

Thématique : INSERTION SOCIALE PAR LA CULTURE

Objectif stratégique:
FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET LES PARCOURS ARTISTIQUES

Objectifs :

Favoriser et développer la participation et l'implication des publics aux pratiques culturelles et aux parcours artistiques
Promouvoir la fréquentation des structures et manifestations

Actions :

- Mettre à disposition des tarifs préférentiels
- Développer des ateliers de pratiques culturelles et artistiques itinérants
- Organiser des rencontres et des débats afin de faciliter l'accès à toutes les formes de culture

Résultats attendus :

- Meilleure sensibilisation des publics à la culture
- Renforcement de l'assiduité des publics aux spectacles et ateliers
- Augmentation de la fréquentation des structures et manifestations culturelles
- Augmentation du nombre d'ateliers de pratiques culturelles et artistiques
- Diversification des thèmes proposés
- Inscription des bénéficiaires dans une dynamique de groupe
- Réponse aux besoins des communes en matière d'amélioration du cadre de vie et d'accès à l'insertion sociale par la culture

Critères d'éligibilité

- Equilibre territorial dans la mise en œuvre des ateliers (spectacles et rencontres)
- Diversité des publics
- Accès au droit et égalité de traitement
- Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont ils atteints ?
- Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo /bénéficiaire
- Pertinence (rapport objectifs/besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des publics et des communes ?
- Cohérence (rapport objectifs/moyens) : les moyens mis en œuvre sont ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de billets aidés vendus
- Nombre d'inscriptions aux ateliers de pratique
- Nombre de participants aux débats et fidélisation du public bénéficiaire
- Acquisitions de compétences, savoir-faire et savoir être
- Origine géographique des bénéficiaires
- Diversité de genre et d'âge des bénéficiaires

Indicateurs qualitatifs :

Quels effets dans l'environnement (élargi) du bénéficiaire l'accompagnement a-t-il eu ?

Objectif stratégique:

FACILITER L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE - FAVORISER LA PREVENTION

Objectifs :

Développer la sensibilisation, l'information et l'orientation des professionnels et des personnes
 Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de mal-être et d'isolement (violences conjugales, souffrances psychiques)
 Prévenir les conduites addictives et à risques
 Prévenir la discrimination dans l'accès aux soins

Actions :

- Sensibiliser les acteurs sociaux et scolaires au repérage des situations
- Mettre en place et développer des permanences d'accueil et/ou d'orientation des publics
- Faciliter l'accès aux lieux d'écoute

Résultats attendus :

- Développement d'une prise en charge adaptée, coordonnée et participative
- Meilleure information des professionnels
- Meilleure orientation des publics
- Développement du nombre de permanences d'accueil
- Augmentation du nombre de personnes reçues et accompagnées

Critères d'éligibilité

- Equilibre territorial dans l'ouverture de points d'accueil et d'orientation
- Accès au droit et égalité de traitement
- Efficacité (rapport objectifs/résultats) : les objectifs fixés sont-ils atteints ?
- Efficience (rapport coût/efficacité) : coût du parcours global pour Thau agglo /bénéficiaire
- Pertinence (rapport objectifs/besoins) : les résultats ont-ils répondu aux besoins des publics et des communes ?
- Cohérence (rapport objectifs/ moyens) : les moyens mis en œuvre sont ils en cohérence avec les objectifs fixés ?

Evaluation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de permanences
- Nombre d'inscriptions aux ateliers
- Nombre de personnes reçues et accompagnées dans la totalité du parcours de soin
- Origine géographique des bénéficiaires
- Diversité de genre et d'âge des bénéficiaires

Indicateurs qualitatifs :

Quels effets dans l'environnement (élargi) du bénéficiaire l'accompagnement a-t-il eu ?